

## Les élites d'une petite ville bretonne : Quimperlé aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

Au travers de l'exemple de quelques familles notables de Quimperlé, c'est une interprétation générale des transformations qui touchent la Bretagne entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on cherchera à dégager dans cette communication. La Bretagne du début du XVIII<sup>e</sup> siècle n'est plus celle des années 1500 à 1520 et les changements politiques, économiques, sociaux et religieux qui ont affecté la province sont aussi sensibles dans les évolutions des élites urbaines. Quimperlé est, de ce point de vue, un très bon observatoire.

La ville est un modèle caractéristique du réseau urbain breton de l'époque moderne : une petite cité de 2 à 3 000 habitants, dans un site de fond d'estuaire mais aussi sur une grande route royale, avec des activités marchandes et maritimes et une fonction administrative – moyenne mais pas insignifiante –, qui lui procure une influence réelle sur un petit territoire de 15 à 20 kilomètres alentour, en relation assez étroite avec les villes voisines, de taille équivalente ou plus petites : Pont-Scorff et Hennebont à l'est, Concarneau à l'ouest. Le modèle que représente Quimperlé est très similaire à ceux d'Hennebont ou d'Auray ou encore, dans le nord de la province, à celui de villes comme Lannion ou Landerneau. On n'est pas tout à fait au niveau le plus bas de la hiérarchie urbaine (constitué par des gros bourgs comme Rosporden, Le Faouët ou Pont-Scorff), mais bien en dessous des villes épiscopales (Quimper ou Vannes) ou de quelques ports plus importants comme Morlaix. Pour le cas de Quimperlé, le propos s'étend ici sur une période où Lorient n'existe pas encore ou très peu : son développement à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle bouleversera les situations locales et justifie que l'on arrête les observations au début de ce siècle<sup>1</sup>.

Le point de départ de cette réflexion est l'observation de la famille Morice, celle d'un des plus célèbres enfants de Quimperlé, dom Morice, Pierre-Hyacinthe Morice de Beaubois (1693-1750), historien bénédictin, auteur de la seconde *Histoire de Bretagne* du XVIII<sup>e</sup> siècle éditée en deux temps : les *Mémoires pour servir de preuves*

---

1. Sur l'impact du développement de Lorient, voir GUILLEVIC, Catherine, *L'impact d'une ville nouvelle dans la Bretagne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Lorient et la Compagnie des Indes*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

à l'*histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, dont les trois volumes sont publiés de 1742 à 1746<sup>2</sup>, précédant une *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* dont le premier volume parut en 1750<sup>3</sup>.

On s'attachera d'abord à présenter l'histoire de ce lignage Morice et de quelques lignages apparentés, avant d'essayer dans un second temps de passer de l'exemple au modèle et de montrer en quoi l'évolution de cette famille peut être significative de celles de la ville et de la province.

## Aux sources de la respectabilité

### *Le mythe des origines*

En 1481, Jean Morice, cadet d'une famille de noblesse modeste, quitte sa paroisse de Paule en Haute-Cornouaille pour s'établir à Quimperlé. Avec son médiocre pécule de cadet défavorisé par le droit d'aînesse nobiliaire, il fait du commerce pour s'assurer des revenus, acceptant ainsi d'exposer sa noblesse au risque de la dérogeance. Mais le destin lui est favorable et sans que l'on sache grand chose de lui, l'homme est à l'origine de tous les Morice connus ensuite à Quimperlé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce récit est-il vrai ? Transcrit-il une mémoire fidèle ou bien révèle-t-il au contraire la construction postérieure d'un mythe des origines ? Il est difficile de le dire. On le retrouve en tout cas, un siècle et demi plus tard, en 1650 dans une procédure de réintégration de noblesse présentée devant la sénéchaussée de Quimperlé par Yves Morice de Kervagat. Yves Morice de Kervagat explique alors que la perte de toutes les archives de la famille lors de la prise de la ville par les troupes royales en 1590 l'empêche de produire des actes anciens attestant de la noblesse de ses ancêtres<sup>4</sup>. Il présente à la sénéchaussée le témoignage de deux vieilles femmes, Jeanne Lohéac, âgée alors de 74 ans, et Louise Geffroy, 82 ans, qui assurent qu'au temps de leur jeunesse, avant 1590, tous les Morice prenaient effectivement le titre de noble et qu'on les considérait comme tels. À la vérité, les témoignages peuvent paraître bien suspects ou intéressés puisque les deux femmes, si elles ne portent pas le nom

---

2. Édités à Paris par Charles Osmont.

3. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 2 vol., Paris, Delaguette, 1750-1756.

4. Une partie de cette procédure a été publiée dans « Enquête sur la prise de Quimperlé par le capitaine de La Tremblaye (1590) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVIII, 1891, p. 95-103. C'était l'événement militaire et non l'affaire familiale qui intéressait alors et seuls les textes présentant des détails sur la prise de la ville ont été reproduits. Mais l'ensemble des pièces de la procédure (et des copies) se retrouve aujourd'hui dans le fonds de la famille Morice aux Archives départementales de Loire-Atlantique, 2 E 1383/191 et sous forme de copies du XVIII<sup>e</sup> siècle aux Archives départementales du Finistère, 1 E 620.

de Morice, sont des parentes proches. La petite-nièce de Louise Geffroy a épousé quelques années plus tôt, en 1649, le fils d'Yves Morice de Kervagat ; quant à Jeanne Lohéac, c'est une de ses tantes maternelles et elle a épousé un de ses cousins !

Cette parenté n'a certainement pas échappé aux officiers de la sénéchaussée de Quimperlé qui connaissent bien les familles en question pour leur être liés eux aussi. Ces témoignages ne sont pas totalement neutres et désintéressés. Ce type d'enquête n'a pour seul but que de fournir à bon compte des témoignages sur une prétendue noblesse à ceux qui sont par ailleurs prêts à les croire ! En fait, dans le Quimperlé du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, nombre de personnes connaissent suffisamment les Morice pour ne pas douter vraiment de leur statut juridique et l'enquête révèle plutôt une sorte de connivence locale ou d'acceptation tacite d'une noblesse transmise par réputation. Les mêmes individus sont à la fois juge et partie pour statuer sur la réelle ou prétendue noblesse de l'un des leurs. Pour éviter de prêter le flanc à des dénonciations ultérieures ou extérieures, Yves Morice de Kervagat a toutefois mené des recherches plus sérieuses. Il a en particulier retrouvé, dans les titres de la Chambre des comptes de Bretagne à Nantes, les montres de noblesse de la fin du XV<sup>e</sup> siècle où apparaissaient des Morice, gages sûrement plus solides et plus utiles que les témoignages de quelques vieilles dames<sup>5</sup>.

La procédure de réhabilitation de noblesse – Yves Morice de Kervagat insiste sur le terme de réhabilitation – est un succès et, en 1653, l'homme reçoit effectivement ses lettres qui, après quelques difficultés vite surmontées, seront acceptées vingt ans plus tard par les commissaires de la réformation de la noblesse. Les descendants d'Yves Morice de Kervagat sont bel et bien nobles et tenus pour nobles et le souvenir de cette procédure de réhabilitation se maintient discrètement dans la famille.

Mais le statut des cousins, Morice de Beaubois<sup>6</sup>, n'est pas aussi bien établi et à plusieurs reprises, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur noblesse est contestée. C'est très certainement ce qui les incite à se lancer dans des recherches généalogiques. Dans les années 1690, Yves Morice de Coëtquelfen, le fils d'Yves Morice de Kervagat qui vit alors à Hennebont, leur fournit des copies des documents qui ont servi à son père au milieu du siècle<sup>7</sup>. Deux générations plus tard, vers 1750, ils entrent à nouveau en contact avec M. de La Tullaye, procureur général à la Chambre des comptes de la province, descendant direct d'Yves Morice de Kervagat (et petit-

5. À bien des égards, les méthodes employées par Yves Morice pour prouver son ascendance relèvent d'une étape intermédiaire de la pensée généalogique, entre la preuve ancienne par témoignage et le besoin d'authentification écrite. Le besoin de passer par des professionnels de la généalogie n'est pas encore ressenti de toute évidence, comme ce sera le cas systématiquement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir BURGUIÈRE, André, « La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, t. 46, 1991/4, p. 771-788.

6. C'est la branche à laquelle appartient dom Morice.

7. Arch. dép. Finistère 1 E 620.

fil d'Yves Morice de Coëtquelfen), et c'est lui qui, pour une large part, grâce à son accès aux archives de la Chambre, relance les recherches en question. Dans ces échanges entre cousins éloignés, le récit des origines, le « mythe fondateur » familial évoqué plus haut, réapparaît à la fois dans les correspondances et surtout dans des cahiers de généalogies, assez similaires que, chacun de leur côté, M. de La Tullaye à Nantes et ses cousins à Quimperlé conservent par devers eux. Entre ces cahiers, il y a peu de différences. Mais pour les périodes anciennes, il ne fait guère de doute que les mentions et reconstitutions ont été recueillies et réalisées par le procureur général de la Chambre des comptes, complétant les données déjà rassemblées au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Mais les Morice de Beaubois ne sont pas si heureux que leurs cousins de Kervagat : les temps ont changé et, avec des documents identiques, ils ne sont pas reconnus comme nobles.

Ce récit originel se construit donc à partir de références à des sources officielles, lointaines et anciennes (les montres de noblesse, les titres de la Chambre des comptes...), qui assurent une profondeur généalogique solide de près de deux siècles, mais peut-être aussi à partir d'une mémoire familiale colportée de génération en génération, fût-elle erronée, défaillante, lacunaire ou partisane. Les recherches des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont aussi significatives d'un lien maintenu (ou qu'on cherche à maintenir) entre les générations, tout comme de la prétention nobiliaire dont la famille, dans ses différentes branches, ne se départit jamais. Prétention qu'on retrouve chez bon nombre de familles de notables urbains à l'époque.

### *Des bases anciennes (mi XV<sup>e</sup>-mi XVI<sup>e</sup> siècle)*

Que peut dire l'historien pour confirmer ou infirmer ce récit des origines tel qu'il est présenté au XVII<sup>e</sup> siècle ?

Des Morice sont effectivement présents au moins depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle dans les montres et réformations de la noblesse de Cornouaille, à Kernevel près de Rosporden puis plus au nord, autour de Paule et Glomel, entre Carhaix et Rostrenen. La famille n'est pas des plus riches et puissantes de la région<sup>9</sup>, disposant alors seulement de quelques dizaines de livres de revenu noble. Elle n'est pas non plus des plus anciennes puisqu'elle est absente des premières réformations du début du siècle<sup>10</sup>. Après l'hypothétique départ du cadet<sup>11</sup>, la branche aînée de la famille reste

8. Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1383/191. Fondamentalement, il n'apporte toutefois guère de nouveautés aux recherches menées précédemment et se contente de quelques détails.

9. NASSIET, Michel, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993, p. 46-53.

10. Mais, manifestement, les Morice ne cherchent pas l'ancienneté, se satisfaisant de toute évidence d'une extraction noble du XV<sup>e</sup> siècle.

11. Jean Morice qui s'installerait à Quimperlé en 1481 est indiqué dans une montre de noblesse tenue à Carhaix la même année avec un équipement d'archer en brigandine, tout comme deux autres membres

dans la région puisqu'elle apparaît dans les montres du début du XVI<sup>e</sup> siècle, mais les traces se raréfient au bout de quelques décennies. René Morice de Kerouras (l'ancien patrimoine noble de la famille, lit-on dans un acte de la procédure des années 1650) vivait à Paule en 1508 et est toujours présent parmi les nobles de la paroisse lors de la réformation de la noblesse de Cornouaille en 1536. Étienne Morice, époux de Jeanne de Coëtqueveran, est aussi signalé à Paule en 1513<sup>12</sup>. Un seul acte relatif à la branche aînée de la famille a abouti dans les archives des Morice de Quimperlé, on ne sait par quelle voie détournée<sup>13</sup>. Il s'agit d'un aveu rendu en 1617 par les enfants de Renée Morice, veuve du sieur de Lessaven, qui demeurent toujours au manoir de Kergleurès dans la paroisse de Paule. Tout ceci atteste tout au moins que le récit fondateur s'appuie sur une famille ayant réellement existé et dont les Morice de Quimperlé ont une connaissance assez correcte mais avec lesquels ils n'ont plus, assez rapidement semble-t-il, aucun lien.

À Quimperlé, les documents de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle semblent aussi confirmer indirectement le récit fondateur des Morice. Jusqu'aux années 1480, aucun individu portant ce nom n'a pu être repéré dans les textes, Trois Morice, Alain, Guillaume et Jean, apparaissent en revanche dans la montre de la noblesse de Cornouaille tenue à Carhaix en 1481 et, en 1485, pour la première fois, Alain Morice est mentionné comme fermier d'un four et d'un moulin de l'abbaye de Sainte-Croix pour quelques dizaines de livres<sup>14</sup>. On le retrouve un peu plus tard, avec Jehan, son neveu, parmi d'autres individus prenant à ferme des revenus médiocres des mêmes bénédictins. Puis, avec les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, les informations se multiplient et les membres de la famille Morice paraissent plus nombreux. En 1501, Guillaume Morice est à son tour présent parmi les commerçants et les divers fermiers des revenus de Sainte-Croix.

---

de la famille, Guillaume et Alain. Avec une de ses sœurs, il rend un aveu au sire de Guémené pour des héritages au Croisty, en Ploërdut et Locmalo en 1496 puis un autre en 1501 pour Le Croisty et Ploërdut seulement. Ces biens étant relativement éloignés de la paroisse de Paule (une vingtaine de kilomètres) peut-être s'agit-il d'héritages de l'estoc maternel, ce qui ne serait pas surprenant pour un cadet.

12. Arch. dép. Morbihan, BMS Guémené-sur-Scorff.

13. Il est probable que cet acte soit arrivé chez les Morice beaucoup plus tard lors du mariage de Jean Augustin Morice avec Suzanne Du Bot au XVIII<sup>e</sup> siècle. La famille Du Bot vient en effet de cette région et Suzanne, héritière, a fait entrer dans les papiers Morice de très nombreux documents relatifs à sa famille depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Ce n'est toutefois qu'une hypothèse car nous ne connaissons pas de lien direct entre les Du Bot et les familles citées dans cet aveu.

14. Il afferme pour les trois années 1485-87, le four Notre-Dame pour 50 livres et le moulin à tan de Froutmour pour 15 livres. Arch. dép. Finistère 5 H 112 et 5 H 113 cités par LEGUAY, Jean-Pierre, « La ville de Quimperlé du XII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Bernard TANGUY (dir.), *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé des origines à la Révolution*, actes du colloque de Quimperlé, 1998, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique/Association des amis de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 1999, p. 101-140.

En 1510, Jacques Morice, sans doute fils d'un des précédents, époux de la fille aînée de Jean du Leslé, est cité dans le testament de son beau-père à Pont-Scorff au côté d'un autre gendre, Charles de Cheffdubois<sup>15</sup>. La mention est particulièrement intéressante pour plusieurs raisons. D'une part, elle montre que les Morice restent intégrés alors par les mariages au monde de la petite et moyenne noblesse auquel appartiennent, sans aucune contestation les deux familles Du Leslé et de Cheffdubois. Intéressante aussi d'autre part, car l'itinéraire des Du Leslé semble assez proche de celui des Morice. Comme eux, on les connaît au xv<sup>e</sup> siècle dans les paroisses limitrophes des diocèses de Vannes et Quimper, entre Carhaix et Guémené<sup>16</sup>. Mais, très tôt, vers 1440, on en retrouve aussi dans l'extrême sud-ouest du Vannetais autour de Pont-Scorff et il est très probable que ce soit alors un cadet qui s'est éloigné du berceau de la famille. À défaut d'être déjà alliées avant la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les deux familles ont au moins des parentés communes, avec les Coëtqueveran par exemple, autre famille du nord du diocèse<sup>17</sup>. Un ensemble de points communs jalonnent donc l'itinéraire des deux familles et se muent peut-être en indices de liens plus étroits quand on constate qu'en 1495 Jean du Leslé (très probablement le beau-père de Jacques Morice) est procureur à la sénéchaussée de Quimperlé et que les quelques actes notariés où apparaissent des Morice dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle sont souvent passés devant des notaires de la même famille à Pont-Scorff. Par ailleurs, jusqu'aux années 1560-1570, les Morice ont aussi des liens réguliers avec les Cheffdubois, dont ils rachètent peu à peu une partie des terres et auxquels ils ont sans doute été apparentés par l'intermédiaire des filles Du Leslé. Même si aucun document ne vient attester positivement de liens maintenus et prolongés entre les Du Leslé et les Morice, la multiplication des indices semble montrer que les premiers ont pu permettre aux seconds de s'intégrer dans le monde de la petite noblesse locale, ou plus sûrement encore, dans les milieux citadins de la région de Pont-Scorff et de Quimperlé au tout début du xvi<sup>e</sup> siècle. Les Du Leslé comme les Cheffdubois font en effet partie de ces familles nobles mais modestes qui, nécessité oblige, ne dédaignent pas de s'intéresser aux activités urbaines. Nombre d'entre eux sont notaires, petits officiers locaux ; certains épousent des filles manifestement roturières et d'origine urbaine, d'autres résident eux-mêmes dans les petites villes en question<sup>18</sup>. Ce genre de famille peut bien évidemment constituer un modèle à suivre pour les Morice. Le cadet « démuni » de

---

15. Cette mention se trouve dans les cahiers de généalogie de la famille mais nous n'avons pu retrouver aujourd'hui ce testament.

16. Ils sont en particulier propriétaires du manoir de Keranguével à Paule.

17. Dans la même région, les Du Leslé sont encore alliés aux Du Vieux-Châtel et aux Loz, autres familles qui peuvent être (ou avoir été) en contact avec les Morice et qui ont en tout cas des biens dans les mêmes paroisses.

18. Cela sera moins vrai à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle pour les Cheffdubois, par exemple, qui semblent alors vouloir se conformer à un modèle de noblesse terrienne plus classique.

la « légende familiale » n'a peut-être pas quitté la paroisse de ses pères sans avoir au préalable quelque protection, quelque mentor prêt à lui venir en aide.

Dans les années 1520, un frère et une sœur, Jean et Guillemette Morice, se repèrent facilement dans la documentation quimperloise ; ce sont les enfants de Jean qui est arrivé vers 1485. L'homme est cité comme marchand, il a épousé une fille de François Gillouart, marchand de vin et fermier de la coutume du port entre 1516 et 1519. En 1538-1539, il est lui-même l'un des associés qui cautionnent la prise à ferme de cette coutume<sup>19</sup>. Il fut le tuteur de ses six neveux et nièces après la mort de sa sœur en 1552, laquelle avait épousé Guillaume Luhandre, qui fut aussi fermier de la coutume du port dans les années 1520. Dans les années 1540-1550, des relevés de registres de baptêmes<sup>20</sup> nous apprennent l'existence de plusieurs autres membres de la famille dans la ville. En moins de vingt ans, entre 1544 et 1562, dix-sept enfants Morice (douze filles et cinq garçons) sont nés de quatre couples différents : Barnabé Morice et Françoise Lescop, Charles Morice et Jeanne Lohéac puis Jeanne Rozerc'h<sup>21</sup> et Yvon Morice et Marie Luhandre. Les mentions de parrainage font apparaître encore d'autres membres de la famille qu'on ne peut pas toujours placer exactement dans les généalogies.

Il n'existe pas de sources suffisamment solides qui permettraient d'établir avec certitude les liens familiaux exacts entre tous ces individus et en particulier les filiations initiales. Les généalogies et les recherches menées par les descendants aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>22</sup> sont très laconiques sur la première moitié du siècle, et ce silence pose problème puisque c'est précisément à cette époque qu'en une ou deux générations, l'ascension de la famille est la plus spectaculaire. En tout cas quand la lumière se fait un peu plus vive, vers 1550-1560, les Morice sont déjà parvenus, en deux générations, au sommet des hiérarchies locales, parfaitement intégrés et solidement liés à toutes les familles notables de Quimperlé, mais assez sensiblement coupés du milieu nobiliaire dont ils proviennent probablement. Les deux phénomènes sont d'ailleurs peut-être liés.

La reconstitution généalogique que l'on retiendra finalement s'écarte un peu de celle du XVIII<sup>e</sup> siècle (*cf.* fig. I) ; elle n'offre donc pas de certitude absolue mais

---

19. Arch. dép. Finistère, 5 H 234. Il est possible que ce soit lui aussi qu'on retrouve comme notaire à Quimperlé dans les années 1540 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2063).

20. Ils se retrouvent aux Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1383/194. Il s'agit de dix-sept actes concernant la famille Morice entre 1544 et 1562 et indiquant les noms des parrains et marraines. Nous ne savons pas qui les a recopiés, ni où. Sans doute est-ce le résultat des recherches généalogiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais pourtant c'est dans le fonds nantais et non dans le fonds finistérien qu'on les retrouve. En tout cas, ces relevés ont au moins l'intérêt de prouver l'existence de registre de baptêmes bien tenus avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à Quimperlé, mais aujourd'hui disparus.

21. Il s'agit des deux mariages successifs du même homme.

22. Arch. dép. Finistère, 1 E 620 et Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1383/191.

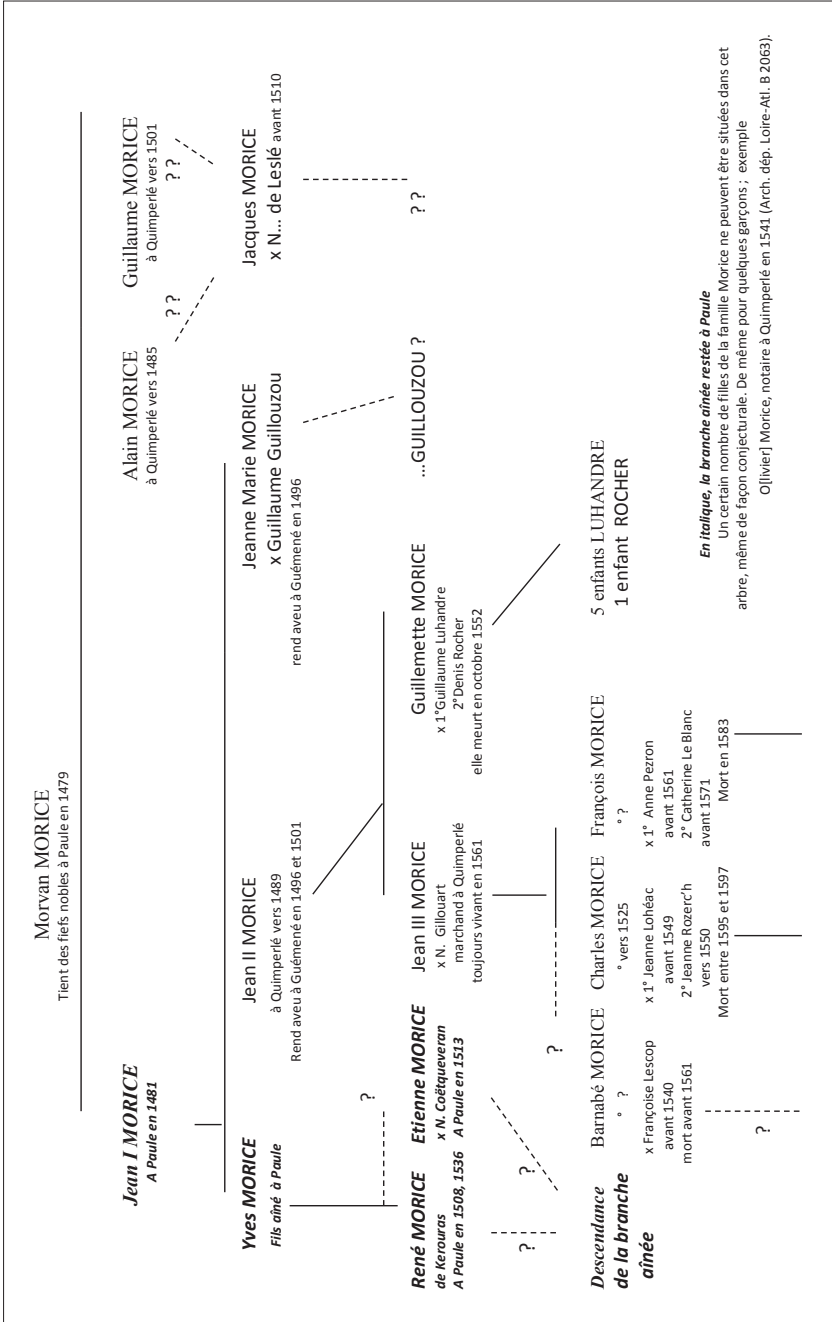


Figure 1 – Généalogie Morice, xv<sup>e</sup> siècle-1<sup>re</sup> moitié xvi<sup>e</sup> siècle



simplement des présomptions fortes. Malgré quelques erreurs et quelques doutes, le récit fondateur apparaît sinon véridique, du moins très plausible et assez sûr quant à la date approximative du déplacement – vers 1480 – et de l'installation à Quimperlé, même s'il semble que plusieurs frères, cousins ou neveux soient présents en même temps dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, permettant la multiplication rapide des descendance et donnant vite naissance à plusieurs branches. Les motivations de l'installation ne sont en revanche nullement documentées, mais on connaît la mobilité géographique et la capacité à s'engager dans le commerce de la petite noblesse à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. L'intérêt pour le commerce du vin, les fermes seigneuriales, les alliances matrimoniales avec le milieu du commerce n'est pas un cas extraordinaire à l'époque.

### *Épanouissement et consolidation (mi xv<sup>e</sup>-mi xvii<sup>e</sup> siècle)*

À partir du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, la situation familiale devient plus claire et deux frères, François et Charles Morice, sont bien installés dans l'élite de la richesse de la ville<sup>23</sup>.

Le cadet, François, est fermier général de l'abbaye Sainte-Croix en 1560<sup>24</sup>. Il épouse en 1571 Catherine Le Blanc, veuve d'Yvon Thomas, un ancien fermier de la coutume du port ; il est procureur-syndic de la communauté et député de la ville aux états de Bretagne tenus à Vannes en 1582. Il meurt en 1583 en laissant deux filles, Jeanne et Catherine, dont son neveu, Jacques Morice de Beaubois, est le tuteur. Ces deux filles épousent deux marchands quimpérois d'origine basque : Pierre Jauréguy de Penarpont et François Dhariette de Kermeur. Leur nom complet, tels qu'ils l'indiquent dans les actes qu'ils signent, sont significatifs : si les patronymes sont basques, les noms de terres : Penarpont ou Kermeur trahissent une intégration bien avancé. Du commerce, les Dhariette comme les Jauréguy sont passés dans les offices : François Dhariette a reçu du duc de Mercœur un office à la Chambre des comptes à Nantes, puis, du roi Henri IV, il a reçu une charge au présidial de

---

23. Un probable frère aîné, Barnabé, est mort avant 1561 et nous ne trouvons plus aucune trace après 1570 de ses deux filles et de son fils Yvon qui avait épousé une demoiselle Luhandre, renforçant des liens déjà établis par sa grand-tante, Guillemette avec cette famille. Cette branche n'a en tout cas pas laissé de descendance masculine à Quimperlé au début du xvii<sup>e</sup> siècle où on ne trouve que ceux des deux frères cités plus haut. Cela n'exclut pas toutefois des descendance féminines, encore moins l'existence de filles Morice qui, à l'instar de Guillemette, peuvent avoir eu des enfants au milieu du siècle. Les Luhandre indiqués dans l'arbre généalogique ne sont peut-être pas les seuls cousins germains des Morice par les femmes.

24. Sur ces fermes et leur rôle dans l'ascension sociale des fermiers, voir MARTIN, Pierre, *Les fermiers des droits maritimes en Bretagne (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles). Une élite seconde sous l'Ancien Régime*, Paris, Les Indes savantes, 2013, p. 223-356.

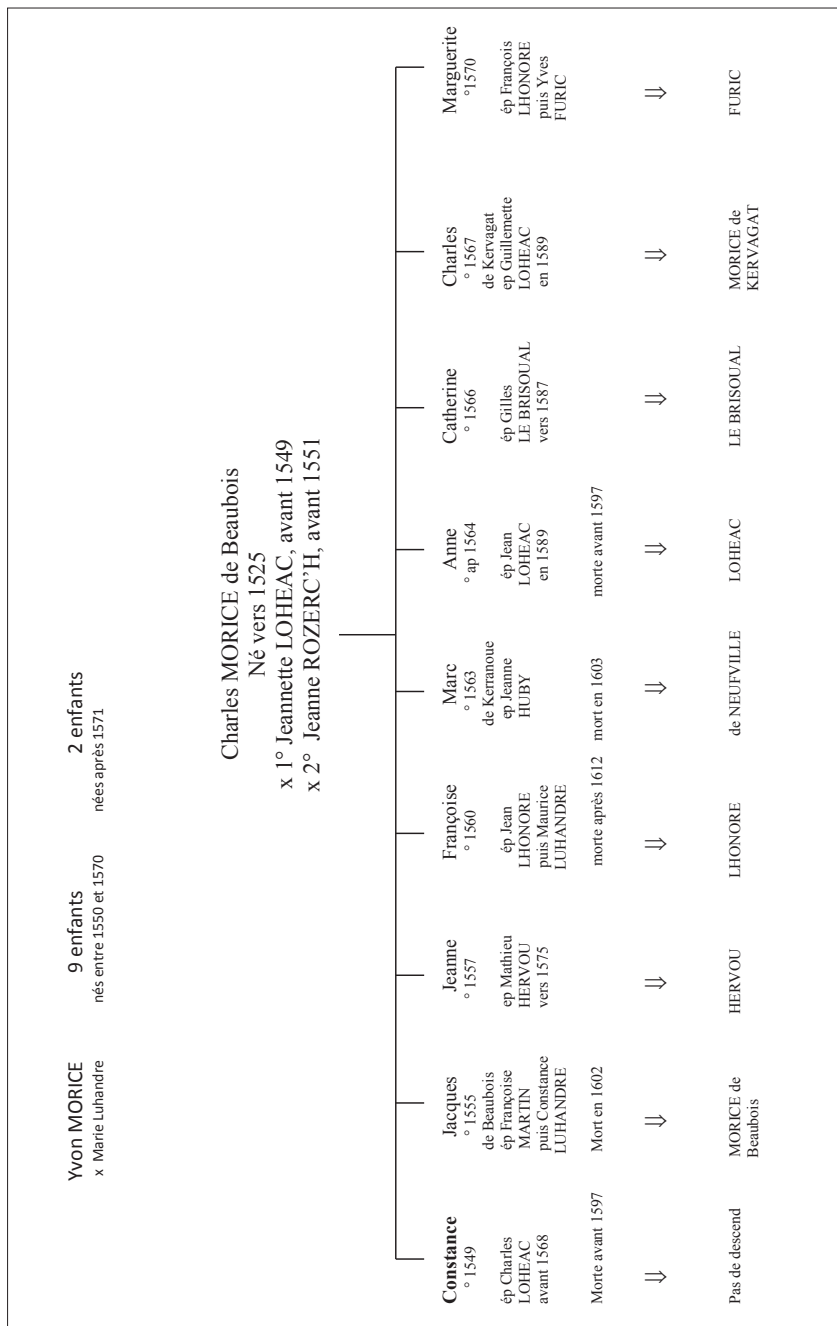


Figure 2 – Les enfants de Charles Morice et Jeanne Rozerc'h

Quimper ; les Jauréguy sont aussi parfois présents dans ce présidial, alors qu'une autre branche continue le commerce à Quimperlé<sup>25</sup>.

Le frère aîné, Charles, s'est d'abord marié avec Jeanne Lohéac, puis vers 1550 avec Jeanne Rozerc'h (cf. fig. 2). Il est lui aussi député aux états de Bretagne à Nantes en 1588 et meurt entre 1595 et 1597, laissant neuf enfants mariés. Si le premier frère a épousé une femme de la bourgeoisie locale, très en vue dans le commerce du vin et les fermes de la seigneurie de Sainte-Croix entre autres, son frère Charles, après une première alliance locale, est allé chercher sa femme à Quimper dans une famille très riche, déjà en voie d'abandonner le commerce et la finance et qui, construisant des manoirs sur ses terres, prétend à la vie noble<sup>26</sup>. Les deux frères participent de cette même richesse marchande – peut-être pratiquent-ils le commerce maritime comme l'affirme la procédure de réhabilitation de noblesse vers 1650<sup>27</sup> –, de ces activités de prises à ferme aux limites de la banque, du crédit, de la finance ; ils semblent disposer de capitaux considérables et s'investissent dans les institutions politiques municipales dont ils sont sans doute les bailleurs de fonds. Ils suivent des itinéraires assez semblables, jusque dans leurs fortunes déjà remarquables puisque François Morice et Catherine Le Blanc laissent à leurs héritières 900 livres de revenus fonciers, ce qui correspond à un capital foncier de près de 20 000 livres, comparable à celui de bien des seigneuries de l'époque<sup>28</sup>. Son frère aîné, Charles, est beaucoup plus riche encore. Il possède une douzaine de maisons dans Quimperlé, des biens ruraux éparpillés dans une trentaine de paroisses

---

25. Nous n'irons pas plus loin dans l'observation de cette branche car le lignage Morice disparaît en tant que tel pour se fondre dans les familles des époux. Mais les liens familiaux et les cousinages restent nombreux pendant une grande partie du XVII<sup>e</sup> siècle. Sur ces itinéraires familiaux, voir JARNOUX, Philippe, « Horizons maritimes : les bourgeoisies urbaines en Bretagne sous l'Ancien Régime. Enclavements et ouvertures », dans Frédérique Prou (dir.), *Élites et notables de l'Ouest, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 247-262.

26. Très présents parmi les notables quimpérois tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, les Rozerc'h y sont alliés à la plupart des familles importantes, y compris nombre de familles nobles. Dès 1550, maître Yves Rozerc'h réside dans un manoir péri-urbain, le manoir de la Forêt en Kerfeunteun, dont il est seigneur et dont il a sans doute été le constructeur. C'est le père ou l'oncle de Jeanne. Jean Kerhervé relève déjà un Rozerc'h, peut-être marchand, receveur ordinaire d'Auray et Quiberon en 1462-1471, qui peut être de la même famille, révélant la participation de la famille dans une des voies classiques de l'enrichissement et de l'accession à la noblesse : les finances. KERHERVÉ, Jean, *Les gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491. Catalogue prosopographique*, dactyl, thèse d'État de doctorat ès lettres, Université Paris IV, 1986, t. v, p. 136.

27. Il faut se méfier toutefois de cette assertion. Elle est très fréquente à l'époque et peut correspondre à un modèle relativement honorable, admis ou accepté tacitement par le plus grand nombre, y compris chez les nobles. À tout prendre, il est probablement plus respectable de prétendre avoir fait du commerce maritime que de la vente de vin, de cuir ou de blé. Mais la réalité n'est sans doute pas toujours dans les expéditions maritimes plus ou moins lointaines.

28. Arch. dép. Finistère, 1 E 620.

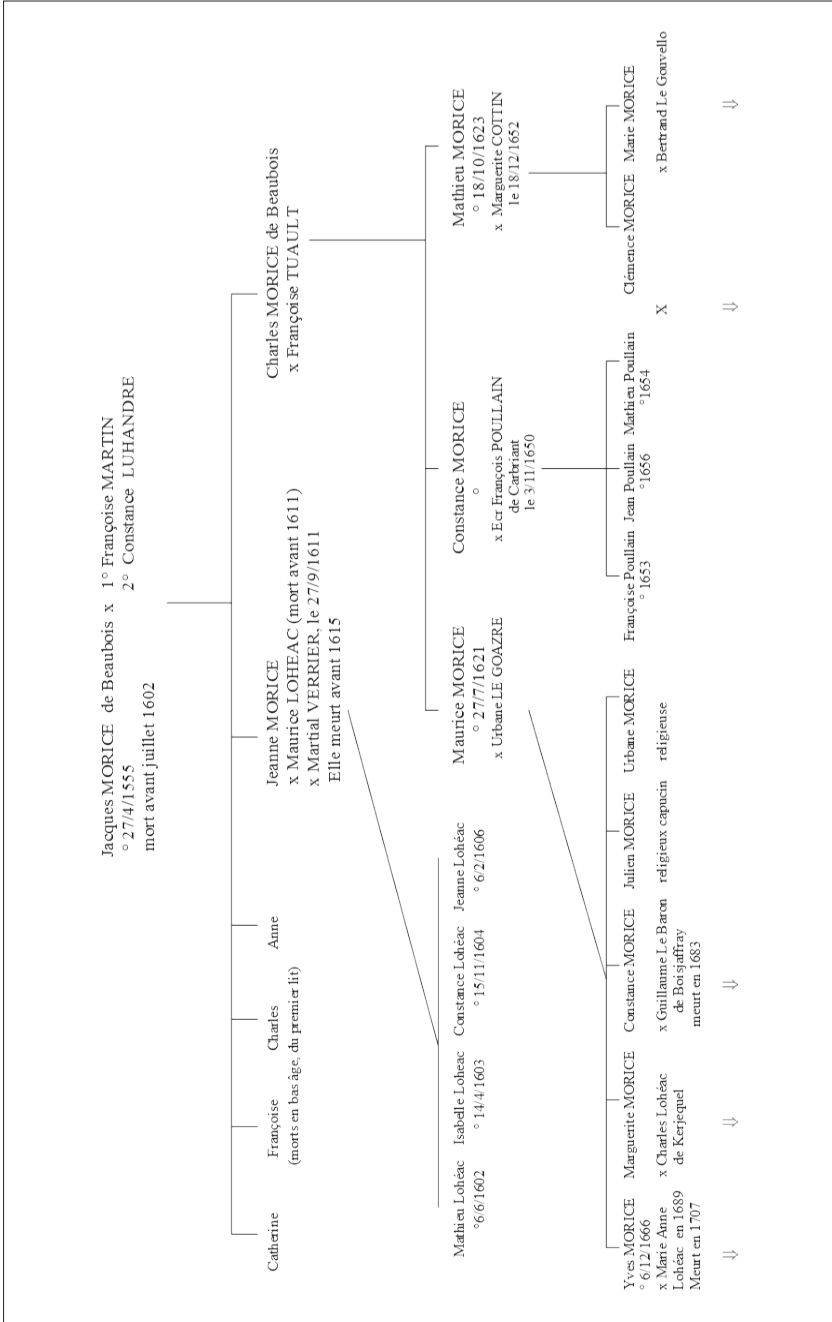


Figure 3 – Les Morice de Beaubois

entre Quimper et Plouay ou Le Faouët et chacun de ses neuf héritiers recevra plus de 400 livres de revenu foncier<sup>29</sup>.

Parmi ces héritiers, trois garçons constituent les trois branches de la famille Morice au xvii<sup>e</sup> siècle et six filles permettent une gamme d'alliances matrimoniales très variées et donnent naissance à des cousinages nombreux et solides. C'est à mon sens, un des éléments qui fait la force des notables urbains : l'ampleur des familles, l'importance des descendance et la diversité des cousinages sur lesquels on s'appuie ou avec lesquels on travaille.

Les Morice de Beaubois sont la branche aînée et prolongent l'activité marchande pendant une génération, avant de se tourner vers les fonctions d'avocat dans les années 1630 et la notabilité semi-rurale (manoir du Beaubois) qu'ils conservent ensuite pendant tout l'Ancien Régime (*cf.* fig. 3). Agissant ainsi, ils se mettent en retrait de l'activité urbaine, semblent se désintéresser des charges municipales et cultivent des apparences de noblesse dans leur manoir. À partir des années 1660-1670, leurs liens avec le commerce disparaissent totalement et ils recherchent manifestement des alliances matrimoniales plus prestigieuses : des officiers du présidial de Quimper ou des nobles, mais aussi des nouveaux venus enrichis récemment dans le grand commerce international, tels les Bréart de Boisanger (caissiers de la Compagnie des Indes avant de se tourner vers les offices).

Le sort de la seconde branche des Morice, les Morice de Kerranoue, est plus simple à présenter car les descendance sont peu nombreuses. Cadet né en 1563, Marc Morice, ne prolonge pas les activités marchandes de la famille. Au contraire, il épouse la fille du procureur du roi à Hennebont, succède à son beau-père en 1590, puis revient à Quimperlé en 1597 en devenant bailli (second juge) après l'un de ses cousins. On a ici un exemple classique du passage de la marchandise à l'office royal par le biais des stratégies de mariage. Il ne laisse qu'une fille, Jeanne, née vers 1599. En 1612, elle épouse Bertrand de Neufville, petit noble du pays de Rennes, neveu de l'évêque du Léon, Roland de Neufville, qui est installé depuis quelques années à Quimperlé, en lien avec l'abbaye Sainte-Croix dont il devient plus tard le fermier général puis le procureur fiscal. La sœur de Bertrand de Neufville est, par ailleurs, l'épouse du sénéchal de la ville. Bertrand de Neufville et Jeanne Morice quittent pourtant Quimperlé vers 1630 pour s'établir auprès de Ploërmel. À Ploërmel, la famille ne semble pas avoir présenté ses titres à la réformation de la noblesse, même si à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, Gabriel-Julien de Neufville, époux d'une fille de la bourgeoisie de Ploërmel, est toujours seigneur du Hingueul. Tout laisse à penser à un déclin

---

29. Voir partage de la succession Morice/Rozerc'h, *ibid.*, 1 E 620. À titre de comparaison, le temporel de l'abbaye Sainte-Croix est affermé aux environs de 2 500 livres à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, 3 500 livres en 1618 (*ibid.*, 5 H 109). Les biens fonciers de Charles Morice sont donc nettement plus importants que ceux de l'abbaye !

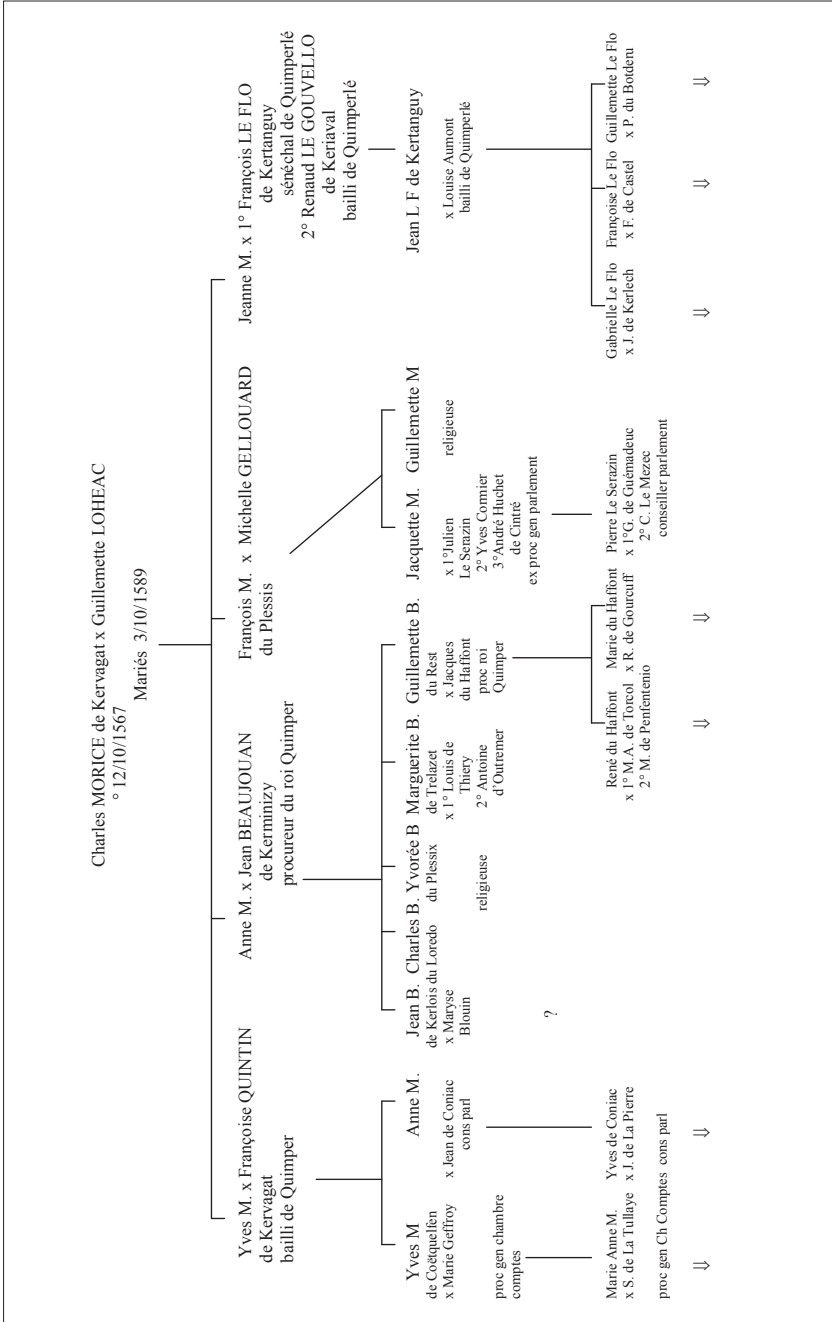


Figure 4 – Les Morice de Kervagat

très marqué d'une famille noble qui ne cherche plus à faire valoir ses prérogatives et dont la fortune et le revenu ont considérablement diminué<sup>30</sup>. Après leur départ de Quimperlé, Bertrand de Neufville et Jeanne Morice n'ont apparemment plus guère de contacts avec le reste de la famille, même si la femme revient de temps à autres en Cornouaille dans les premiers temps<sup>31</sup>.

De toute évidence, c'est dans la troisième branche, celle de Kervagat, que se trouvent les réussites les plus éclatantes et les seules ascensions vraiment spectaculaires (cf. fig. 4). Né en 1567, Charles Morice de Kervagat, un des derniers enfants du couple, épouse en 1589 Guillemette Lohéac dont nous avons déjà rencontré la famille. La carrière de Charles Morice de Kervagat est encore une carrière de marchand et de propriétaire foncier, relativement discret dans ses participations à la vie publique locale mais apparemment efficace dans ses opérations financières. Quoique commerçant, il oriente délibérément ses quatre enfants vers les offices et le monde de la justice. Peut-être faut-il y voir l'influence ou les relations de l'oncle maternel, Mathieu Lohéac, procureur du roi au présidial de Quimper. François fait du commerce, mais épouse la fille du procureur du roi à la sénéchaussée d'Auray. Yves devient en 1623 bailli au présidial de Quimper et se marie avec une Morlaisienne noble liée étroitement aux mondes de la justice et du négoce. Anne, qui elle aussi pratique le commerce, s'allie à Jean Beaujouan de Kerminizy, un noble vannetais, sénéchal d'Hennebont aux derniers temps de la Ligue puis procureur du roi à Quimper après Mathieu Lohéac. Jeanne, enfin, épouse François Le Flo de Kertanguy, sénéchal de Quimperlé à partir de 1615, dont la sœur est, par ailleurs, la femme du sénéchal de Ploërmel.

L'homogénéité des orientations est exceptionnelle : Quimper, Quimperlé, Hennebont, Auray, Ploërmel ; cinq tribunaux royaux dans lesquels les quatre frères et sœurs sont présents à un moment ou un autre directement ou par des alliés très proches, cela ne peut tenir du hasard mais révèle bien au contraire de choix délibérés et surtout réussis.

Cette entrée massive dans le monde des offices de justice (par achats pour les hommes et par alliances pour les femmes) à partir de la marchandise se consolide encore à la génération suivante. Jean Le Flo, quoiqu'épousant la fille de commerçants très riches de Quimperlé est bailli de la ville pendant plus de trente-cinq ans ; chez ses cousins Beaujouan, une des filles transmet à son époux Jacques du Haffont l'office au présidial de Quimper ; Jacqueline Morice, une autre cousine, épouse successivement un noble vannetais, un lieutenant du présidial de Vannes et enfin

---

30. BELLEVUE, marquis de, *Ploërmel, ville et sénéchaussée*, Paris, H. Champion, 1915, réimp. Laffite reprints, Marseille, 1980, p. 392. Les probables spéculations financières de l'homme ne sont sans doute pas toutes des réussites.

31. Elle est présente occasionnellement à des baptêmes, par exemple.

l'ancien procureur général du parlement André Huchet de Cintré, tandis que ses demi-sœurs (nées du remariage de leur mère avec un noble de la région d'Auray) s'allient, quant à elles, dans une noblesse plus ancienne.

Parmi tous les cousins de cette branche de Kervagat, la plus belle réussite est toutefois celle des deux enfants du bailli de Quimper, Yves et Anne Morice. Yves Morice de Coëtquelfen, bénéficiant des liens familiaux de sa mère morlaisienne avec les Calloët<sup>32</sup>, entre à la Chambre des comptes, en devient avocat général en 1649 puis procureur général en 1651 et le reste jusqu'en 1682<sup>33</sup>. Sa sœur Anne épouse en 1650 Jean de Coniac de Toulmen, conseiller et fils de conseiller au parlement. Avec eux, on entre de plain pied (et définitivement) dans le monde des cours souveraines. L'enracinement dans les cours souveraines est particulièrement réussi puisque la famille de Coniac reste présente au parlement tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle et y joue parfois un rôle important et que la seule fille survivante d'Yves Morice de Coëtquelfen épouse Salomon de La Tullaye qui rachète à son beau-père l'office de procureur général à la chambre des comptes que la famille conservera ensuite jusqu'à la Révolution<sup>34</sup>. Grâce à l'aide d'Yves Morice, ses beaux-frères Geffroy ont aussi acheté dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle des charges de conseillers au parlement<sup>35</sup>. Ils n'étaient pas totalement des inconnus ou des étrangers pour les Morice puisque leur grand-père Jean Geffroy avait été sénéchal de Quimperlé au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>.

---

32. Les Calloët sont une famille influente de la noblesse trégorroise, partagée entre les activités militaires traditionnelles, les charges ecclésiastiques (l'un d'entre eux a été évêque de Tréguier au début du XVI<sup>e</sup> siècle) et les offices. Ils sont présents à la sénéchaussée de Lannion mais aussi à la chambre des comptes, par Antoine Calloët de Lanidy (avocat général de 1624 à 1628) puis par Gabriel Calloët de Kerbrat (également avocat général de 1642 à 1650. Ce dernier est aussi un agronome renommé et un dévot, probablement membre de la compagnie du Saint Sacrement et fort influent lors de la création des hôpitaux généraux au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. BRUZULIER, Jean-Luc, « Saint Yves, modèle pour les dévots bretons du XVII<sup>e</sup> siècle ? L'exemple de Gabriel Calloët Kerbrat, avocat général des pauvres », CASSARD Jean-Christophe et PROVOST Georges (dir.), *Saint Yves et les Bretons. Culte, images, mémoire (1303-2003)*, Rennes, PUR, 2004, p. 241-253.

33. JARNOUX, Philippe, « Autour d'Yves Morice de Coëtquelfen. Réflexions sur la notion de réseau dans le monde des officiers au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 108/4, 2001, p. 195-226. Sur ces réseaux à la Chambre des comptes, voir aussi LE PAGE, Dominique, *De l'honneur et des épices. Les magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2016.

34. C'est ainsi que s'expliquent les cousinages nantais dont on a vu plus haut l'intérêt dans le cadre des recherches généalogiques des Morice de Beaubois.

35. C'est Yves Morice qui emprunte à Nantes l'argent destiné à l'achat du premier office, Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1383/195.

36. C'est leur grand-tante, Louise Geffroy, qui avait témoigné pour les Morice lors de l'enquête de réhabilitation de noblesse du milieu du siècle.



Pour compléter l'observation de la parenté, il faudrait détailler les descendance des six filles du couple Morice. Mais nous le ferons seulement de manière synthétique. Une des branches disparaît en deux générations après des alliances avec des familles notables déjà rencontrées : Luhandre et Lohéac. Deux filles épousent des membres de la famille L'Honoré, l'une des principales familles de marchands et surtout de financiers de Quimper, et leurs descendants, L'Honoré ou Furic, se perpétuent au présidial de Quimper et dans la moyenne noblesse locale. Une autre branche, les Lohéac de Trévosec, reste dans les offices et atteint aussi la Chambre des comptes où René Lohéac de Trévosec côtoie son cousin Yves Morice de Coëtquelfen. Une autre fille, en épousant Claude Le Brisoual, s'intègre au monde de la finance locale dans le pays vannetais, puis à la noblesse moyenne avant de se retrouver au parlement à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, par les Eudo ou les Charpentier de Lenvos. Le modèle d'évolution se rapproche de celui des Morice de Kervagat, tout en étant moins systématique et en passant prioritairement par des alliances féminines.

Le dernier exemple est en revanche, tout différent. Née en 1557, Jeanne Morice a épousé Mathieu Hervou vers 1574-1575. C'était certainement alors un beau mariage ou, en tout cas, un beau parti. La famille Hervou est en effet une de celles qu'on retrouve le plus souvent au premier plan à Quimperlé au xvi<sup>e</sup> siècle. Le nom apparaît déjà dans les diverses archives de la fin du xv<sup>e</sup> siècle ; un Hervou est procureur syndic de la ville en 1500, d'autres sont régulièrement fabriques de l'un ou l'autre des deux paroisses urbaines. Ils sont présents dans quelques montres de noblesse (intervenant parfois pour d'autres familles), ils possèdent eux-mêmes des biens nobles dès la première moitié du siècle<sup>37</sup>, on les retrouve aussi comme notaires (or on sait qu'en Bretagne, cette activité est alors majoritairement nobiliaire) ou comme marchands en gros et on les voit régulièrement alliés avec des familles nobles des environs dès la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Noblesse possible ou prétendue, position sociale éminente, richesse probable, les Hervou ont une visibilité sociale manifeste dans la ville dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle.

Mais, comme nombre de marchands du xvi<sup>e</sup> siècle, ils ont aussi beaucoup d'enfants qu'ils marient systématiquement et qui participent à des partages compliqués à chaque génération. En 1553, le partage de la succession de Jean Hervou et Jeanne Colombel fait intervenir huit héritiers. Vingt ans plus tard, François Hervou, l'un des huit cohéritiers de la génération précédente, en a à son tour sept<sup>38</sup>. C'est un neveu de François, petit-fils de Jean qui épouse Jeanne Morice et laisse après sa mort vers 1597 cinq enfants survivants. A la génération suivante, les enfants, nés entre 1600 et 1620 environ, présentent la particularité d'être presque tous restés à Quimperlé et d'y avoir

---

37. En 1540, Jean Hervou rend aveu pour des terres nobles héritées de son père en Clohars-Carnoët. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2059.

38. Arch. dép. Finistère, 105 J 522.

trouvé leurs conjoints. Comme ces enfants sont à nouveau nombreux (huit enfants mariés pour l'un des fils, quatre pour l'une des filles), on comprend aisément que le marché des jeunes gens à marier n'est pas extensible indéfiniment. Les descendants des Hervou doivent donc parfois épouser des gens issus de familles assez médiocres et ne disposant pas toujours de position sociale ou de profession prestigieuse. À la génération suivante (les cohortes nées vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle et en âge de se marier vers 1670-1680), les évolutions sont sensibles. Pour échapper à l'enfermement local (et, peut-être, au nombre grandissant de cousins qu'on ne peut épouser), on se tourne désormais beaucoup plus vers les villes voisines, vers les commerçants nouvellement établis dans la région et surtout, on privilégie l'entrée en religion et le célibat. Parmi les vingt-six petits-enfants de Maurice Hervou et Jeanne Lohéac par exemple, sept (deux garçons et cinq filles) sont religieux, six autres au moins ne se marient pas. Ceux qui se marient tout de même ne peuvent espérer trouver un parti dans les familles d'officiers royaux. Certains, rares, s'allient encore avec des cadets de petite noblesse, mais la plupart trouvent leurs conjoints dans le monde du commerce ou celui des officiers subalternes. Geneviève Hervou qui a épousé le gros marchand de vin Cadio de Kerlenguy, venu de Plouay, est riche et vit confortablement<sup>39</sup> mais sa cousine Marie Guesdon femme d'un sergent à la sénéchaussée, n'est pas loin d'être dans la gêne ! Les descendants de Jeanne Morice et Mathieu Hervou sont – à part quelques-uns qui ont conservé une position sociale plus enviée – représentatifs d'une très petite bourgeoisie urbaine ou rurale, faite de sergents, de greffiers, de petits rentiers, de marchands boutiquiers, voire de maîtres artisans. Dans les mêmes rues, à quelques dizaines de mètres, résident des conseillers au parlement ou au présidial de Quimper, des nobles d'ancienne extraction ou de respectables avocats et grands propriétaires terriens qui ne savent peut-être plus qu'ils sont leurs cousins.

## Un modèle d'interprétation

Après ce tour d'horizon indispensable des destins des lignées, comment passer de l'exemple au modèle, comment proposer une interprétation générale ? Il faut pour cela interroger trois aspects de l'évolution : la question du statut nobiliaire ou roturier, celle des choix et des orientations professionnelles et celle des réseaux familiaux qui conditionnent les réussites.

### *Noblesse et tiers état*

La distinction entre nobles et non-nobles est des plus incertaines dans les premiers temps de l'Ancien Régime. Nombre de notables urbains prétendent à la noblesse ; nombre de nobles modestes passent en ville, nombre de nobles pratiquent

---

39. *Ibid.*, 9 B 451.

le commerce et nombre de commerçants vivent comme des nobles urbains, se présentent aux montres et participent aux réformations des années 1530. Mais la différence se précise petit à petit aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles par la participation directe aux combats religieux, par l'inscription dans des réseaux de clientèles de grands ou par le choix d'une vie seigneuriale et semi-rurale<sup>40</sup>. La réformation de la noblesse des années 1668-1671 ne fait que conclure un phénomène en cours depuis une ou deux générations<sup>41</sup>. À Quimperlé, plusieurs familles connaissent des situations spécifiques : certaines sont définitivement reconnues comme nobles, d'autres sont partagées comme les Morice (Kervagat reconnus nobles en 1653 ; Beaubois déboutés en 1671) ; même chose chez les Pezron, les Lohéac. D'autres sont rejetées dans le tiers état : les Hervou qui pouvaient être considérés comme nobles en 1500-1530 ne revendiquent plus la noblesse. Les Coëtnours sont plus intéressants encore : ce sont d'authentiques nobles qui ont fait du commerce tout en possédant des manoirs et des seigneuries mais en 1670, ils n'ont pas les pièces pour le prouver et, pour la plupart d'entre eux, ne cherchent même pas à se faire reconnaître comme tels lors de la Réformation.

Dans l'ensemble, pour passer du bon côté de la noblesse, il faut s'être garanti assez tôt dans le <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, avoir pris soin de faire authentifier son état par des documents écrits et souvent participer au monde des offices, en particulier dans les cours souveraines : si les Morice de Kervagat ont été maintenus dans la noblesse en 1668-1671, c'est sans doute qu'on ne souhaitait pas fragiliser la position sociale du procureur général de la Chambre des comptes, par ailleurs serviteur fidèle du pouvoir. C'est peut-être aussi parce que, âgé d'une cinquantaine d'années, il n'avait qu'une fille pour lui succéder<sup>42</sup>.

Dans le même temps, les nobles qui participaient à la vie urbaine prennent progressivement leurs distances : moins d'activités marchandes, un retrait des corps municipaux, parfois un retrait de l'espace urbain : le manoir rural est indispensable pour assurer et assumer le statut et l'hôtel particulier ou la grande maison en ville – dans la rue du Château dans le cas de Quimperlé – ne sont plus perçus que comme une demi-résidence, pas comme un lieu d'origine.

---

40. Sur ces définitions et évolutions de la noblesse aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles, on peut se référer aux nombreux travaux de Jean-Marie Constant ou de Laurent Bourquin.

41. Voir MEYER, Jean, *La noblesse bretonne au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1966.

42. Si la possession d'un office au parlement garantissait la reconnaissance de la noblesse lors de la réformation colbertienne, la situation n'est pas aussi claire en ce qui concerne la Chambre des comptes où nombre de familles quimperloises ont des représentants. Mais, dans la pratique, rares sont ceux qui furent inquiétés. La noblesse de René Lohéac de Trévesec est fort discutable mais, célibataire âgé et sans enfants, son maintien dans l'ordre privilégié n'est pas de grande conséquence.

### *Les choix professionnels*

Il est évident que ce qui permet l'ascension sociale de ces élites citadines c'est d'abord la marchandise et le commerce. C'est sur les quais de la ville que se font ou se défont les fortunes. Ce commerce s'appuie sur quelques produits fondamentaux : d'abord l'exportation de céréales<sup>43</sup>, ensuite l'importation de vin et sa distribution dans l'arrière-pays, secondairement, les échanges autour des métaux avec l'Espagne, par exemple. À Quimperlé, comme dans nombre d'autres ports moyens de la côte sud de la Bretagne, l'horizon presque unique du commerce, c'est celui du golfe de Gascogne au sein duquel on distingue quelques pôles : Nantes et les marais salants proches de l'embouchure de la Loire, un ensemble La Rochelle-Bordeaux pour le vin, un ensemble espagnol du Pays basque aux Asturies.

Les ascensions initiales sont le produit de l'accumulation marchande et de prétentions nobiliaires au xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Elles passent souvent en parallèle ou successivement par le service des puissants et par la finance.

Localement, l'une des principales sources de revenu, c'est la ferme générale des biens de l'abbaye Sainte-Croix et le groupe de familles auquel les Morice appartiennent contrôlent cette ferme tout au long du xvi<sup>e</sup> siècle. On retrouve le même système à Pontivy ou à Guéméné avec le service des Rohan ; à Vannes ou à Quimper autour de l'évêque. Servir le seigneur local (ecclésiastique ou noble) assure l'ascension. Parfois, il s'agit même directement du service du roi. Les Geffroy, à Hennebont, sont des marchands et des magistrats dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Yves Geffroy, en tant que marchand, arme des navires qui combattent les protestants lors des coups de main sur Port-Louis dans les années 1620 : il en retire la plus digne des récompenses : une lettre d'anoblissement pour fait militaire par Louis XIII à la demande de Richelieu<sup>44</sup>. Les Geffroy entrent ainsi de plain-pied dans la clientèle directe du maréchal de La Meilleraye, lieutenant général, gouverneur de Port-Louis et homme de confiance de Richelieu en Bretagne. Les Morice de Kervagat, alliés aux Geffroy, profitent, eux aussi, directement de la protection du lieutenant général et du cardinal.

À côté de ce service direct aux Grands, la prise à ferme des domaines ducaux puis royaux, celle des impôts et des taxes royales, probablement aussi la gestion des fiscalités ecclésiastiques, complètent les sources de profit. Dans le diocèse

---

43. Qui passe souvent par des liens privilégiés avec les fermiers de seigneuries ou de dîmes rassemblant des grandes quantités de céréales. Or, ce sont souvent les mêmes familles comme on le constate avec les fermiers de la seigneurie de l'abbaye Sainte-Croix à Quimperlé.

44. Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1 383.

voisin de Vannes, cette mainmise des bourgeoisies urbaines (de Vannes, d'Auray ou d'Hennebont principalement) sur les fermes des dîmes et des décimes est manifeste<sup>45</sup>.

Certains notables urbains apparaissent dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle comme pleinement robins : notaires, avocats, juges, mais ils sont peu nombreux et – assez souvent – ce sont des nobles ou des proches de la noblesse. En Bretagne jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, la grande majorité des offices de juges et des charges de notaires est tenue par des nobles : entre 1600 et 1650, 71 % des sénéchaux et 50 % des autres magistrats des sénéchaussées sont des nobles<sup>46</sup>. Or, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, l'augmentation du nombre des offices et du prestige qui y est attaché est manifeste. Le temps de la consolidation dans l'élite urbaine est donc souvent celui du passage aux offices. Parfois, de façon secondaire ou erratique ; parfois de façon systématique, comme chez les Morice de Kervagat. Le mouvement de basculement de la marchandise vers l'office commence clairement au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle ; il est pratiquement achevé au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Toutes les familles notables apparues au xvi<sup>e</sup> siècle grâce au commerce sont devenues des familles de magistrats, d'avocats et de rentiers du sol un siècle plus tard. Celles qui sont restées dans le commerce ont décliné (l'exemple Hervou cité plus haut est un cas significatif) et les commerçants les plus en vue dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle sont des nouveaux venus. Le passage à l'office s'appuie toutefois sur des stocks d'emploi peu nombreux et suppose parfois l'éloignement géographique : Quimperlé est dans une situation d'échanges réguliers avec sa voisine Hennebont, dans l'influence des villes présidiales (Quimper en particulier, Vannes secondairement). Les plus belles réussites supposent presque toujours que l'on quitte Quimperlé et elles mènent aux cours souveraines ; parmi les individus suivis ou apparentés aux Morice depuis le début du xvi<sup>e</sup> siècle, une douzaine aboutit à la Chambre des comptes, six ou sept au parlement.

### *Les pratiques familiales*

L'observation des notables de Quimperlé s'est appuyée sur un lignage initial, celui des Morice et plus encore sur les descendants d'un couple de cette famille : Charles et Jeanne Rozerc'h dont les héritiers se partagent les biens en 1599. On pourrait aisément reproduire l'opération sur quelques autres familles : les Lohéac,

45. La recette des décimes du diocèse est tenue de 1598 à 1680 au moins par la famille Sesbouez et ses alliés (Arch. dép. Morbihan, 84 G 9-19). Sur 180 contrats de ferme de dîmes entre 1566 et 1619, les notables citadins représentent soixante-sept des 223 fermiers, soit un peu moins du tiers, *ibid.*, 84 G 7-8.

46. JARNOUX, Philippe, « Offices, pouvoir et mobilité sociale dans les villes bretonnes au xvii<sup>e</sup> siècle », dans Laurent COSTE (dir.), *Liens de sang, liens de pouvoir. Les élites dirigeantes urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes (fin xv<sup>e</sup>-fin xix<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 115-126. Sur les notaires, voir dans une perspective large, JONES, Michael, « Les origines et le développement du notariat dans la Bretagne de la fin du Moyen Age », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Bretagne*, t. LXVII, 1990, p. 5-27.

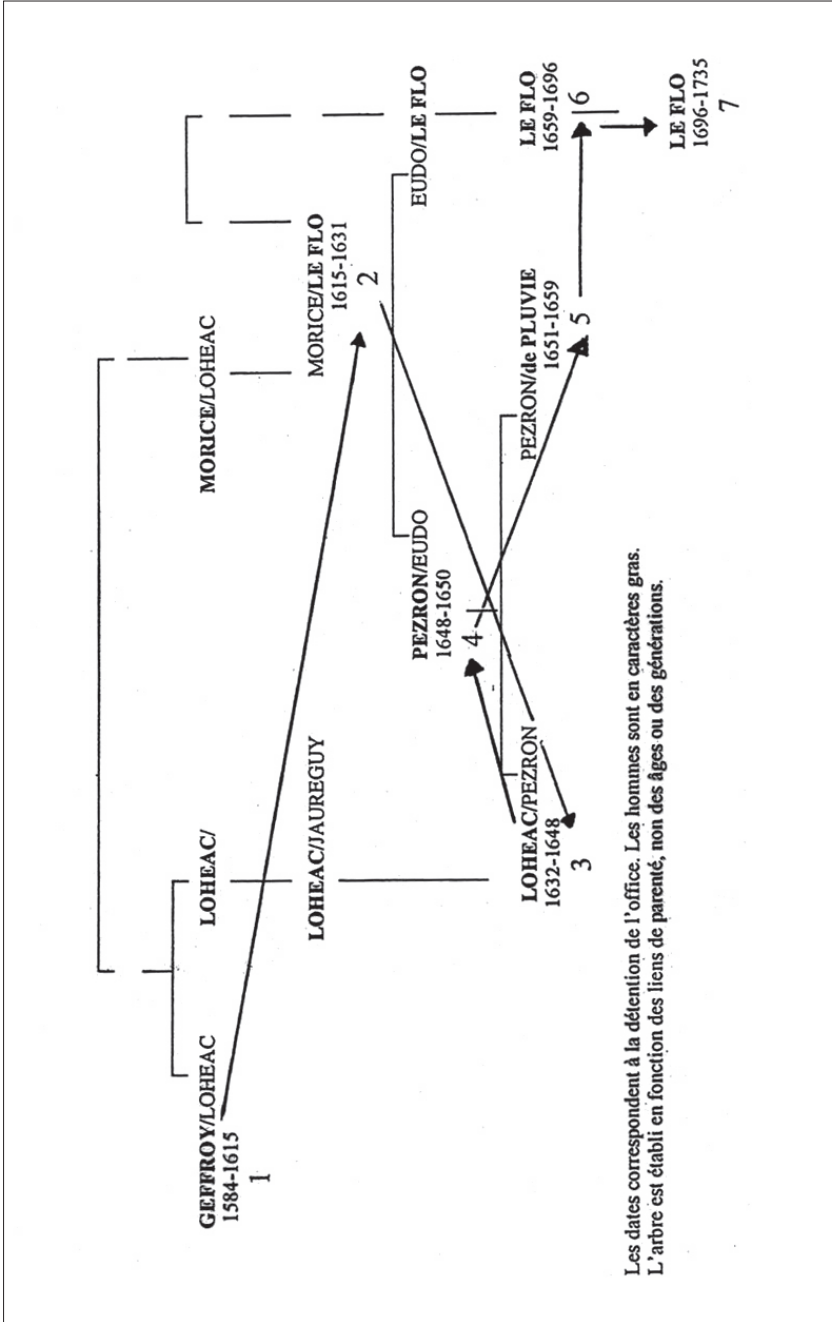


Figure 5 – Un exemple de « généalogie d'un office : le sénéchal de Quimperlé, 1584-1735

Luhandre, Pezron, Hervou, Coëtnours... mais elles ne sont pas très nombreuses. Pour cerner l'ensemble des notables de la ville, il suffirait de suivre une petite dizaine de patronymes. Depuis le milieu du *xvi*<sup>e</sup> siècle, tous sont évidemment apparentés.

Les stratégies matrimoniales et familiales de toutes ces familles sont pensées et pesées : elles aboutissent à la constitution de réseaux de parenté larges s'étendant aux villes voisines : cela passe par des mariages croisés, des renchaînements d'alliance, des mariages au plus près, des mariages avec des cousins de cousins. Ces alliances succèdent à des associations professionnelles et non l'inverse. C'est quand on a éprouvé la fiabilité d'un partenaire commercial qu'on peut envisager de lui donner sa fille. Elles prennent aussi la forme de parrainages multiples, de protection d'oncle à neveu, de services réciproques entre cousins, et d'échanges ou de transmissions de charges ou d'offices. L'exemple de l'office de sénéchal de Quimperlé est un cas remarquable de conservation d'une charge au sein d'un réseau de parenté large sur une longue durée, entre 1584 et 1735. Il n'y a qu'une seule succession de père en fils et les sept titulaires successifs portent cinq patronymes différents mais tous sont apparentés et les transactions sont toujours le reflet de choix familiaux préalables qui ne peuvent nous apparaître qu'au prix de reconstitutions généalogiques attentives et impliquant l'ensemble des micro-élites locales (*cf.* fig. 5).

Dans ces situations d'importance prédominante des lignages familiaux, la largeur des parentés est un gage d'influence sociale majeure et c'est d'autant plus vrai alors que la situation démographique est assez favorable jusqu'au milieu du *xvii*<sup>e</sup> siècle. Dans une période de croissance de la population, on se marie encore relativement jeune, les grandes crises démographiques frappent moins ces familles notables, ce qui explique que beaucoup de couples aient de nombreux descendants. Si l'on ajoute à cela que, contrairement à ce qui se passe dans la seconde moitié du siècle, on marie alors le plus grand nombre possible d'enfants<sup>47</sup>, on comprend facilement que les parentés s'élargissent rapidement.

Dans chaque ville, les nouveaux venus doivent d'abord faire leurs preuves professionnelles, puis s'inscrivent dans les réseaux familiaux déjà en place en épousant des filles de familles locales. Dans un second temps, les situations acquises se stabilisent par les pratiques matrimoniales et familiales. Plusieurs possibilités : mariages homogamiques dans les milieux marchands et à l'intérieur de la ville, puis mariages hypergamiques vers le monde des officiers. Les mariages hypergamiques des filles, en particulier, assurent des ascensions, des protections et des liens avec la noblesse ancienne et rurale que les hommes utilisent ensuite pour leurs propres

---

47. La réforme catholique valorise le célibat auparavant moins bien considéré et les nombreux couvents créés alors accueillent ces enfants de notables urbains qui de plus, par leur entrée dans les ordres, ne viennent pas participer à l'émiettement des patrimoines familiaux.

ascensions<sup>48</sup>. Il est d'ailleurs assez notable que les branches féminines réussissent parfois mieux que les autres.

Cette présentation des pratiques familiales ne doit pas laisser croire à des relations apaisées entre les individus. La force des réseaux et des stratégies n'empêche pas qu'il y ait aussi des clivages et des ruptures à l'intérieur des familles ou entre les familles. La parenté n'est pas le gage d'une solidarité généralisée : les règlements d'héritage sont toujours des équilibres fragiles et les affaires des uns tentent souvent les autres. Cela n'empêche pas non plus des clivages politiques ou religieux pour le contrôle d'une position politique (municipalité), d'une source de revenu ou pour des fidélités idéologiques ou spirituelles. Pendant les temps troublés de la Ligue, on devine ainsi que nombre de familles sont partagées entre de rares monarchistes (magistrats) souvent en fuite, des ligueurs affirmés et des attentistes prudents.

## Conclusion

Au total, on voit se dessiner un modèle de formation et d'évolution des élites urbaines de Quimperlé qui semble fonctionner depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle et qu'on pourrait étendre à l'identique à Hennebont, à Auray, à Pontivy, peut-être aussi à Guérande et dans une certaine mesure à Quimper. Mais ce modèle évolue et se transforme avec le temps.

À l'origine, l'accumulation marchande est prédominante aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Le premier temps du changement se place à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle avec les guerres de la Ligue : les réussites du commerce sont plus aléatoires, le renforcement de l'attraction de l'office s'affirme (encore plus fortement avec l'octroi de l'hérédité des charges suite à l'instauration de la paulette en 1604).

Le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle marque un autre changement : déclin des fonctions commerciales maritimes ; explosion de la valeur des offices qui en fait des placements extraordinaires ; dissociation plus sensible entre nobles et roturiers, impact de la réforme catholique valorisant le célibat : moins d'héritiers et moins de cousins, car moins de mariages systématiques des enfants. Dans ce contexte, la réussite passe souvent par l'éloignement : les Morice de Kervagat ne sont plus quimperlois, les Geffroy sont parlementaires à Rennes.

Quimperlé n'a pas la taille nécessaire pour alimenter des élites à l'échelle provinciale : pas assez d'offices supérieurs ; un petit port de cabotage local ; une seigneurie ecclésiastique moyenne. Les élites anciennes ont réussi : elles se sont parfois agrégées à la noblesse, elles se sont installées dans le monde des offices et

---

48. M. Nassiet a analysé ce phénomène pour la noblesse, mais on le retrouve de façon très sensible dans ces bourgeoisies urbaines. NASSIET, Michel, *Parenté, noblesse et états dynastiques, xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éd. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2000.



ont délaissé la marchandise trop peu digne de considération sociale. Cela témoigne incontestablement d'un temps de prospérité où les modèles urbains bretons étaient ceux de petites villes disséminées sur tout le littoral. À la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, les marchands de la ville sont de nouveaux venus, mais ils n'ont plus les perspectives de réussite économique de leurs prédécesseurs. Les formes nouvelles du commerce maritime privilégient désormais les grands ports (ce sera le modèle lorientais) au détriment des organismes moyens. Les bénéfices de la finance leur échappent aussi en partie accaparés par les fermiers de grande ampleur qui travaillent avec les états de Bretagne ou les agents du roi et, de plus en plus, s'établissent à Rennes ou à Nantes. Ils n'ont pas non plus enfin les mêmes perspectives d'anoblissement. Les nouvelles définitions juridiques rigoureuses de la noblesse depuis Colbert ne laissent plus guère entrer de nouveaux venus. Le renouvellement des élites provinciales passe de moins en moins par les petites villes. À bien des égards, le devenir des élites urbaines bretonnes est le reflet de l'évolution économique : à la prospérité des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles succèdent les difficultés du xviii<sup>e</sup> siècle ; à la fluidité sociale, succède aussi une rigidité accentuée.

Philippe JARNOUX

Centre de recherche bretonne et celtique/  
Université de Bretagne occidentale, Brest

### RÉSUMÉ

Entre le xvi<sup>e</sup> siècle et les dernières décennies du règne de Louis XIV, l'observation des quelques familles qui constituent les élites sociales d'une petite ville comme Quimperlé est révélatrice des transformations qui marquent la Bretagne dans ces temps que l'historiographie a pris l'habitude de qualifier « d'âge d'or ». En suivant les destinées de quelques-uns des notables de la ville, on voit se dessiner les flux et reflux des activités commerciales, les réorganisations progressives des pouvoirs seigneuriaux, municipaux et monarchiques, les configurations fluctuantes de la noblesse, de son image ou de son poids politique et la force des choix religieux. On distingue aussi clairement l'imbrication des espaces géographiques de relation entre les villes comme entre les individus et l'importance des modèles et des stratégies familiales. À bien des égards, Quimperlé est un cas représentatif des phénomènes sociaux qui sont à l'œuvre dans la Bretagne des Temps modernes, montrant à la fois les renouvellements et les débuts de fermeture de la noblesse, le glissement des dynamiques du commerce maritime des petits ports vers les plus grands et l'importance du service de l'État dans les processus de mobilité sociale.